

Consultation écrite du Comité de suivi des programmes européens Lorraine
du 3 au 14 décembre 2021

Ordre du jour – point relatif au FEADER :

Approbation de la **maquette FEADER Grand Est relative au Plan Stratégique National (PSN) 2023-2027**.

Au titre du second pilier de la Politique Agricole Commune, dédié au développement rural et cofinancé par le Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural (FEADER), la Région Grand Est est actuellement Autorité de gestion des 3 programmes de développement rural (PDR) Alsace, Champagne-Ardenne et Lorraine 2014-22.

Ces programmes ont été prolongés récemment de 2 années supplémentaires (2021 et 2022) dans l'attente de l'entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2023 de la **nouvelle PAC 2023-2027**.

Cette nouvelle PAC s'inscrit dans la logique impulsée par la Commission européenne à travers notamment :

- le **Pacte vert européen** qui vise à transformer l'Union européenne en une économie moderne, efficace dans l'utilisation des ressources et compétitive, garantissant la fin des émissions nettes de gaz à effet de serre d'ici à 2050 et une croissance économique dissociée de l'utilisation des ressources
- la **Stratégie « de la ferme à la fourchette »** qui a pour but d'accélérer la transition vers des systèmes agroalimentaires durables qui devraient avoir un impact positif ou neutre sur l'environnement, prévenir le changement climatique et s'adapter à ses impacts, inverser la perte de biodiversité, assurer que chacun ait un accès à de la nourriture durable et de qualité à un prix raisonnable générant des retours économiques justes et favorisant la compétitivité du secteur

Elle est déclinée en **9 objectifs spécifiques** à visée sociale, environnementale et économique qui concernent le revenu des agriculteurs, la compétitivité, la chaîne d'approvisionnement alimentaire, le changement climatique, l'environnement, la biodiversité, le renouvellement des générations, les zones rurales, la qualité des denrées alimentaires.

Elle se caractérise également par une plus grande autonomie laissée aux Etats membres qui doivent mettre en œuvre les dispositions réglementaires dans un **Plan Stratégique National (PSN) unique** rassemblant les aides directes aux agriculteurs et les interventions sectorielles (FEAGA) ainsi que le développement rural (FEADER).

Pour la période 2023-2027, la gouvernance relative au FEADER a été modifiée en France avec un **décroisement des mesures** : l'Etat sera responsable des mesures dites surfaciques (mesures agroenvironnementales, agriculture biologique ...) et les Régions seront responsables des mesures non surfaciques (investissements agricoles et forestiers, installation, services à la population, LEADER ...). Le Ministère de l'agriculture sera Autorité de gestion du PSN et les Régions seront Autorités de gestion régionales et s'inscriront dans le PSN pour décliner leurs programmes FEADER 2023-27.

La Région Grand Est a démarré sa réflexion pour élaborer la nouvelle génération de fonds européens, et notamment du FEADER dès juillet 2019. Les consultations de l'ensemble des partenaires en région ont officiellement été lancées le 11 septembre 2019 et sont conduites en continu depuis cette date, via consultations écrites, ateliers de travail thématiques et réunions d'information, en fonction de l'avancement des travaux d'élaboration du PSN. Pour mémoire, le diagnostic Grand Est a été finalisé dès novembre 2019 et a été intégré au PSN.

La présente consultation écrite du Comité de suivi des programmes européens a **pour objet** :

- **de vous informer** sur l'avancement de l'élaboration du PSN et du programme FEADER Grand Est 2023-2027,
- **de soumettre à votre avis les premiers éléments de la stratégie du futur programme FEADER Grand Est**, à travers une proposition de maquette financière.

1/ L'élaboration du Plan stratégique National (PSN) 2023-2027

Le Plan Stratégique National est **élaboré par les services du Ministère de l'Agriculture**, dans le respect du cadre réglementaire européen et en lien avec les Régions, Autorités de gestion régionales pour les dispositifs non surfaciques.

Ce PSN unique vise à assurer une plus grande cohérence entre les divers outils de la PAC et **présente une stratégie d'intervention axée sur les résultats**, articulée autour des 9 objectifs spécifiques de la PAC. Il doit contenir une **description spécifique des différentes interventions** et préciser également l'interaction entre les interventions nationales et les interventions régionales (suite au choix de décroisement de la gestion du FEADER en France). Par ailleurs, un **plan financier** fournit une vue d'ensemble de tous les aspects budgétaires pour chaque intervention et est accompagné d'un **plan cible des indicateurs**.

Le PSN doit être finalisé et transmis à la Commission européenne au plus tard le 31 décembre 2021. La méthode de travail pour élaborer le PSN, initiée en 2020, consiste en des temps de travail interne à chaque acteur, Etat et Régions (au sein de Régions de France et/ou au niveau de chaque Région), des temps techniques de mise en commun au niveau national et des concertations régulières avec des partenaires externes, tant au niveau technique que politique (au niveau national et/ou régional).

Les Régions sont en charge de la rédaction des fiches interventions FEADER qui relèvent de leur responsabilité. Compte-tenu du niveau stratégique du PSN, les Régions ont choisi de **travailler de façon mutualisée**. Un important travail de coordination dans lequel la Région Grand Est a pris toute sa part a donc eu lieu sous l'égide de Régions de France de façon à assurer cette écriture commune.

Le PSN sera ensuite décliné à travers les différents programmes FEADER régionaux. Chaque Région rédige son programme en cohérence avec la stratégie du PSN et détaille notamment le plan financier et les indicateurs cibles régionaux ainsi que les fiches interventions précises (bénéficiaires, type de projets, taux d'aide...).

2/ L'élaboration du Programme FEADER Grand Est 2023-2027

Les travaux d'élaboration du programme FEADER 2023-27 Grand Est ont démarré à l'automne 2019 par **le diagnostic et l'analyse des atouts, forces, opportunités et menaces** du territoire en lien avec les partenaires (chambres d'agriculture, syndicats agricoles, associations environnementales, Départements, financeurs, services de l'Etat ...).

Cette analyse du contexte local a servi de base à **l'identification d'un certain nombre d'enjeux régionaux**, à savoir :

- engager et accompagner la transition des systèmes de productions agricoles et de leurs filières en vue de l'adaptation au changement climatique
- renforcer la résilience économique des structures agricoles et forestières afin de permettre à chaque exploitant de dégager un revenu durable
- mobiliser l'agriculture et la forêt dans la transition énergétique et l'atténuation du changement climatique
- assurer le renouvellement générationnel des exploitants agricoles et forestiers et répondre aux besoins en main d'œuvre qualifiée de ces secteurs
- maintenir et développer l'économie et les services de proximité qui jouent un rôle clé dans l'équilibre des territoires ruraux et dans le maintien d'un lien social
- préserver et valoriser les ressources naturelles du territoire et accompagner l'adaptation au changement climatique patrimoine naturel

Par ailleurs, 24 besoins ont également été identifiés pour le Grand Est et portent sur :

- la transition des systèmes de productions et l'adaptation au changement climatique
- la résilience économique des exploitations
- la transition énergétique et l'atténuation du changement climatique
- le renouvellement des générations
- le développement local des territoires
- la préservation de l'environnement ainsi que l'adaptation au changement climatique et son atténuation.

Sur la base de ces enjeux et besoins régionaux, il vous est proposé, lors de la présente consultation écrite, **une proposition de stratégie FEADER Grand Est 2023-27** qui prend en compte plusieurs éléments :

- la stratégie du PSN (en cours de finalisation) dans laquelle elle doit pleinement s'inscrire
- **l'enveloppe de crédits FEADER allouée au Grand Est pour 5 ans soit 249,4M€ (49,88M€/an)**
- le cadre réglementaire européen en cours d'adoption avec notamment le respect de seuils minimaux LEADER et Jeunes Agriculteurs.

- la complémentarité avec les autres fonds européens, notamment le FEDER
- la fixation d'indicateurs de résultat (valeurs cibles à définir) et la conception d'interventions de manière à maximiser la contribution à la réalisation des objectifs de la PAC

Ainsi le projet de stratégie FEADER Grand Est 2023-2027 s'articule autour de **4 grands blocs, agriculture, forêt, innovation/formation et développement rural** (complétés de l'assistance technique) qu'il est proposé de doter en crédits FEADER de la manière suivante :

Maquette Grand Est	FEADER <i>en M€</i>	Montants annuels	Montants 23-27
Agriculture		30,49	152,45
Dont JA		7,63	38,14
Forêt		4,7	23,5
Innovation/formation		1,66	8,3
Développement rural		11,15	55,75
Dont LEADER		7,6	38
Assistance Technique		1,88	9,4
TOTAL		49,88	249,40

Ces grands blocs peuvent se décliner par intervention (architecture réglementaire) et par dispositif de la manière suivante :

Blocs	Interventions / Dispositifs		Maquette FEADER annuelle	Maquette FEADER 2023-2027	
AGRICULTURE	Echanges connaissances/informations	Conseil et transfert de connaissance	300 000	1 500 000	
	Investissements productifs agricoles dits "on farm"	Equipements de culture concourant à la transition agroécologique, et investissements liés à l'adaptation au changement climatique y compris liés à la transformation numérique des EA		2 300 000	11 500 000
		Bâtiments d'élevage y compris les investissements en faveur de la prise en compte du bien-être animal, la biosécurité et concourant à l'autonomie alimentaire des élevages.		4 436 000	22 180 000
		Gestion des effluents d'élevage		1 420 000	7 100 000
		Investissements (bâtiments, équipements) pour les productions spécialisées (production et stockage de produits bruts)		800 000	4 000 000
		Transformation et commercialisation		650 000	3 250 000
		SOUS-TOTAL Investissements productifs dans les exploitations agricoles		9 606 000	48 030 000
		Méthanisation		1 610 000	8 050 000
		Activités économiques des entreprises "off farm"	IAA	5 516 212	27 581 060
	Investissements non productifs agricoles on farm	Plantation de haie-agroforesterie	750 000	3 750 000	
	MAEC API (apiculture)			400 000	2 000 000
	MAEC PRM (protection des races menacées)			480 000	2 400 000
	MAEC forfaitaire (transition)			1 880 978	9 404 890
	ISR (Instrument de stabilisation du revenu) - filière betterave			2 000 000	10 000 000
	Irrigation collective			120 000	600 000
	Installation JA			7 627 788	38 138 940
	Installation des plus de 40 ans			200 000	1 000 000
	TOTAL AGRICULTURE			30 490 978	152 454 890
	FORET	Activités économiques des entreprises "off farm"	Entreprises de travaux forestiers	1 400 000	7 000 000
Propriétaires forestiers		Peuplement forestier (productif)	1 500 000	7 500 000	
investissements non productifs non agricoles		Peuplement forestier (non productif)	500 000	2 500 000	
Infrastructures forestières		Dessertes forestières	800 000	4 000 000	
Autres formes de coopérations		Coopérations forestières	500 000	2 500 000	
TOTAL FORÊT			4 700 000	23 500 000	
FORET/ AGRICULTURE	Partenariat européen pour l'innovation (PEI)		1 060 000	5 300 000	
	Echanges de connaissances et d'informations	Formation	600 000	3 000 000	
	TOTAL FORMATION INNOVATION			1 660 000	8 300 000
TOTAL FORET et AGRICULTURE			36 850 978	184 254 890	
DEVELOPPEMENT RURAL	Investissements dans les zones rurales	Services ruraux et équipements de proximité	2 002 988	10 014 940	
		Véloroutes voies vertes	1 552 988	7 764 940	
	LEADER	LEADER	7 594 024	37 970 120	
	TOTAL DEVELOPPEMENT RURAL			11 150 000	55 750 000
Assistance technique			1 880 000	9 400 000	
TOTAL FEADER GRAND EST			49 880 978	249 404 890	

La stratégie du programme FEADER a été élaborée **en complémentarité avec le programme FEDER-FTJ-FSE + 2021-27** de manière à clarifier au mieux l'accessibilité aux fonds européens.

Ainsi le programme FEDER-FTJ-FSE+ 2021-27 assurera le soutien :

- à l'animation des sites Natura 2000 du Grand Est,
- à des actions spécifiques en faveur de la santé, du tourisme et de la culture (hors stratégies LEADER),
- aux équipements de proximité sur les territoires des ITI et via des appels à projets spécifiques sur les communes urbaines hors ITI, en articulation avec les soutiens via LEADER et le programme FEADER
- aux projets de recherche orientés vers l'innovation dans les secteurs de l'agriculture et de la forêt lorsque ceux-ci s'inscrivent dans les priorités de la S3 (stratégie régionale d'innovation – spécialisations intelligentes).

A noter qu'en 2022, il conviendra de poursuivre la rédaction du programme FEADER Grand Est en détaillant les dispositifs régionaux. Ce travail mobilisera les services de la Région et ses partenaires, en cohérence avec les retours de la Commission européenne sur le PSN transmis fin décembre 2021, lequel pourra faire l'objet d'ajustements.